



METTEUR EN SCÈNE ET CHORÉGRAPHE

***TARIFS 2026-27 | À PARTIR DU 1ER AVRIL 2026 JUSQU'AU 31 MARS 2027**

ATTENTION : CES TABLEAUX DE TARIFS DOIVENT ÊTRE INTERPRÉTÉS EN RELATION AVEC LES ARTICLES DE L'ENTENTE COLLECTIVE S'Y RAPPORANT *

CHORÉGRAPHE

Le cachet et les redevances du chorégraphe sont établis de gré à gré entre le producteur et le chorégraphe.

Le contrat du chorégraphe comporte toujours un cachet pour la chorégraphie et des redevances.

METTEUR EN SCÈNE

SPECTACLE DRAMATIQUE

15 REPRÉSENTATIONS ET +

CAPACITÉ DE SALLE	TARIF	REDEVANCES		HEURES SUPPLÉMENTAIRES
		REPRÉSENTATIONS INITIALES	REPRÉSENTATIONS EXCÉDENTAIRES	
0-299	3 215,46 \$	29,81 \$	37,52 \$	27,96 \$
300-599	3 697,78 \$	34,29 \$	43,14 \$	32,15 \$
600-899	4 252,45 \$	39,43 \$	49,61 \$	36,96 \$
900 et +	4 890,33 \$	45,34 \$	57,06 \$	42,51 \$

10-14 REPRÉSENTATIONS

CAPACITÉ DE SALLE	TARIF	REDEVANCES		HEURES SUPPLÉMENTAIRES
		REPRÉSENTATIONS INITIALES	REPRÉSENTATIONS EXCÉDENTAIRES	
0-299	2 154,35 \$	29,81 \$	37,52 \$	27,96 \$
300-599	2 477,52 \$	34,29 \$	43,14 \$	32,15 \$
600-899	2 849,15 \$	39,43 \$	49,61 \$	36,96 \$
900 et +	3 276,52 \$	45,34 \$	57,06 \$	42,51 \$

5 REPRÉSENTATIONS

CAPACITÉ DE SALLE	TARIF	REDEVANCES		HEURES SUPPLÉMENTAIRES
		REPRÉSENTATIONS INITIALES	REPRÉSENTATIONS EXCÉDENTAIRES	
0-299	1 809,66 \$	29,81 \$	37,52 \$	27,96 \$
300-599	2 081,12 \$	34,29 \$	43,14 \$	32,15 \$
600-899	2 393,28 \$	39,43 \$	49,61 \$	36,96 \$
900 et +	2 752,28 \$	45,34 \$	57,06 \$	42,51 \$

LECTURE PUBLIQUE ET SPECTACLE DE COMMANDE

Le metteur en scène est rémunéré selon le tableau suivant pour la lecture publique ou pour le spectacle de commande :

a) Le tarif comporte vingt heures incluses (20) et la redevance pour la première représentation;

b) Le nombre minimal de représentations ne s'applique pas;

c) Les heures de travail excédentaires sont payées au tarif horaire supplémentaire. Le nombre d'heures de travail doit être convenu entre le metteur en scène et le producteur lors de la signature du contrat;

d) Au-delà de la première représentation, le producteur verse au metteur en scène les redevances selon le tableau suivant :

TARIF	REDEVANCES		HEURES SUPPLÉMENTAIRES
	REPRÉSENTATIONS INITIALES	REPRÉSENTATIONS EXCÉDENTAIRES	
372,99 \$	29,81 \$	37,52 \$	27,96 \$

LABORATOIRE / COMMANDE / THÉMATIQUE / SUR MESURE / MEURTRE ET MYSTÈRE

Pendant la durée de cette entente collective, le cachet du metteur en scène pour ces types de spectacles est établi de gré à gré entre le producteur et le metteur en scène. Le cachet du metteur en scène ne peut être inférieur au tarif horaire supplémentaire pour chaque heure à laquelle il est convoqué. Le nombre d'heures de travail doit être convenu entre le producteur et le metteur en scène lors de la signature du contrat. Au-delà de la première représentation, le producteur verse au metteur en scène les redevances selon le tableau suivant :

TARIF	REDEVANCES		HEURES SUPPLÉMENTAIRES
	REPRÉSENTATIONS INITIALES	REPRÉSENTATIONS EXCÉDENTAIRES	
De gré à gré	29,81 \$	37,52 \$	27,96 \$

FRAIS DIVERS**REPAS ET HÉBERGEMENT**

HÉBERGEMENT	DÉJEUNER DE 6H À 08H30	DÎNER DE 11H À 13H30	SOUPER DE 17H À 19H	ALLOCATION SUPPLÉMENTAIRE
102,00 \$	13,00 \$	19,00 \$	26,00 \$	10,00 \$

* De plus, une allocation supplémentaire de dix dollars (10\$) est versée au metteur en scène ou au chorégraphe qui est à l'extérieur pour les trois repas (3) sans qu'il y ait couché, au metteur en scène ou au chorégraphe qui voyage entre vingt-trois heures (23h) et trois heures (3h) pour rentrer à la place d'affaire du producteur, au metteur en scène ou au chorégraphe qui accepte que le producteur paie son hébergement.

Si l'artiste est à l'extérieur pour une période d'au moins **sept (7) jours** :

TARIF PAR SEMAINE COUVRANT LES REPAS	TARIF PAR SEMAINE COUVRANT L'HÉBERGEMENT ET LES REPAS
377,69 \$	762,17 \$

Si l'artiste est à l'extérieur pour une période d'au moins **vingt-huit (28) jours** :

TARIF PAR SEMAINE COUVRANT LES REPAS	TARIF PAR SEMAINE COUVRANT L'HÉBERGEMENT ET LES REPAS
333,46 \$	658,94 \$

FRAIS DE TRANSPORT

TARIF DU KILOMÈTRE	ou	Prix d'un billet couvrant l'autobus ou le train
0,46 \$		

L'excédent des heures de voyage, les heures de voyages de nuit (les déplacements un jour de repos)

TARIF HORAIRE
Tarif de l'heure supplémentaire